



DÉCISION PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-13
Modifications au marché de travaux relatif au remplacement de 4
chaudières aux écoles de la commune de Seysses

Le Maire de la Commune de Seysses,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22, alinéa 4,

Vu la délibération n° 4671 en date du 9 juin 2020 donnant délégation au Maire par le Conseil Municipal pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que de toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

Vu le Code de la Commande Publique,

Une consultation a été lancée sous la forme d'un marché à procédure adaptée (articles L. 2123-1 et R. 2123-1-1° du Code de la commande publique) pour le remplacement de 4 chaudières aux écoles de la commune de Seysses.

Il s'agit d'un marché à tranche, passé en application de l'article R.2113-4 du code de la commande publique.

Le marché a été attribué à la société AXIMA – EQUANS sise 1, rond-point Eisenhower - 31000 TOULOUSE pour un montant forfaitaire total de 176 550.98 € HT décomposée ainsi :

Montant de l'offre			
Désignation	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
Tranche ferme – Solution de base : Solution de base – Remplacement de 2 chaudières à gaz GS Flora TRISTAN	68 138,52 €	13 627,70 €	81 766,22 €
Tranche ferme Prestation supplémentaire n°1 – Fourniture et pose d'un pot et filtre à boue	6 726,40 €	1 345,28 €	8 071,68 €
Tranche ferme Prestation supplémentaire n°2 – Fourniture et mise en place d'un système de télégestion	Inclus solution de base	Inclus solution de base	Inclus solution de base€
Tranche ferme Prestation supplémentaire n°3 – Remplacement du ballon ECS	12 151.80 €	2 430.36 €	14 582.16 €
Tranche optionnelle n°1 – solution de base : Remplacement de 2 chaudières à gaz école maternelle Paul Langevin	65 794,91€	13 158,98€	78 953,89 €
Tranche optionnelle n°1 Prestation supplémentaire n°4 – Fourniture et pose d'un pot et filtre à boue	6 726,40 €	1 345,28 €	8 071,68 €
Tranche optionnelle n°1 Prestation supplémentaire n°5 – Fourniture et mise en place d'un système de télégestion	6 400.00 €	1 280.00 €	7 680.00 €
Tranche optionnelle n°1 Prestation supplémentaire n°6 – Fourniture et pose des pompes de distribution et 2 vannes 3 voies	10 612,95 €	2 122,59 €	12 735,54 €
Montant total	176 550,98 €	35 310,19 €	211 861,17 €

Le montant initial du marché est augmenté en raison de prestations non prévues au contrat initial :

- Tranche ferme : Maîtrise d'oeuvre Encadrement Flora Tristan : 1 365,00 € HT
- TO n°1 : MO Encadrement Paul Langevin : 1 820,00 € HT
- TO n°1 : Mise en sécurité de la zone de travail : 27,50 € HT
- Remise commerciale : - 312.50 € HT

Le montant total de la modification du marché est fixé à 2 900,00 € H.T., soit en toutes lettres : deux mille neuf cent euros.

Le montant du contrat est donc porté à 179 450,98 € H.T, sous réserve de l'ajustement ultérieur de cette somme, d'une part suivant les prestations réellement exécutées et justifiées, et d'autre part par l'application des modalités de variation des prix prévues au contrat.

La plus-value s'élève donc à 1,64 % du contrat initial.

Considérant l'exposé ci-dessus,

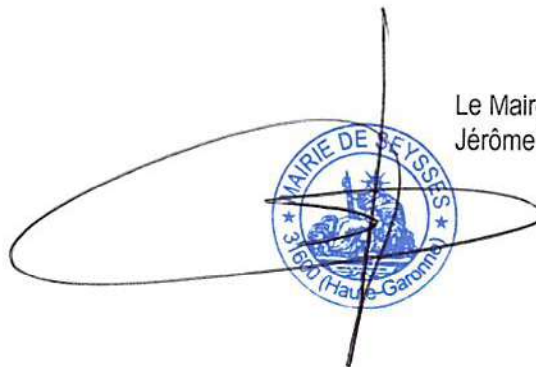
DÉCIDE :

Article 1 : D'approuver la modification de marché tel que présentée ci-dessus,

Article 2 : La présente décision sera transmise au contrôle de légalité, publiée sur le site internet de la collectivité, et portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, et de sa réception par le représentant de l'Etat s'il s'agit d'un acte soumis à cette obligation de transmission en vertu des dispositions de l'article L 2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Fait à Seysses, le 26 mars 2026



Le Maire,
Jérôme BOUTELOUP